

CDH61
Intervention du Luxembourg - UNYD
Droits de l'enfant – Panel I

Intégration des droits des enfants dans les conflits armés : prévention et protection

Madame/Monsieur la Présidente,

Nous prenons la parole aujourd'hui en tant que Délégués de Jeunesse des Nations Unies du Luxembourg, et nous exprimons devant vous les voix des jeunes luxembourgeois que nous avons rencontrés tout au long de notre consultation nationale.

Au Luxembourg, nous avons la chance de vivre éloignés des zones de conflit actif. Pourtant, nous pouvons observer de loin ce qui se passe quand les systèmes échouent les enfants. Il s'agit notamment d'enfants migrants qui arrivent dans notre pays, souvent fuyant la violence et la persécution, confrontés à des barrières linguistiques, à l'isolement, et à des inégalités d'accès à l'éducation. Parmi eux, des mineurs non accompagnés, parmi les plus vulnérables, dont les droits ne sont souvent pas suffisamment garantis.

Si nous peinons à protéger ces enfants en temps de paix, que dire de notre capacité collective à les protéger au cœur d'un conflit armé ?

Les conflits armés ne détruisent pas seulement des corps. Ils détruisent des avenir. Ils réduisent au silence des voix jeunes dont le monde a désespérément besoin.

Notre consultation nationale nous a permis d'apprendre quelque chose d'essentiel : les jeunes ne veulent pas être consultés, puis oubliés. Ils veulent de la transparence. Ils veulent des retours. Ils veulent voir leurs mots et demandes se transformer en actes.

Alors aujourd'hui, en leur nom, nous appelons à aller au-delà des déclarations, et à garantir que chaque enfant, où qu'il soit né, ait le droit d'être protégé, d'être entendu, et de pouvoir simplement être un enfant.

Nous vous remercions.